

# Newsletter

Premier trimestre 2026 • N° 56

**Monia Ghali Ben Said**

*Directrice des Acceptations  
Conventionnelles Tunisie  
- Tunis Re -*

**Sécuriser le crowdfunding  
en Tunisie:  
l'assurance, pilier stratégique  
de la gestion des risques**

- Éditorial de  
Mme Lamia Ben Mahmoud
- Actualités
- Indicateurs clés

# Tunis Re

## Editorial

### Les implications de la guerre américano-iranienne

Le conflit américano-iranien déclenché, le 28 février 2026, constitue un choc systémique d'une ampleur rarement observée. Contrairement à une confrontation régionale, une telle guerre implique directement une superpuissance militaire et redéfinirait les rapports de force à l'échelle mondiale.

L'impact économique serait majeur à la suite du blocage du détroit d'Ormuz, qualifié de zone de guerre, par lequel transite une part significative du pétrole mondial. Une telle situation a entraîné une hausse brutale des prix de l'énergie, pesant sur la croissance économique de nombreux pays importateurs d'énergie et alimente ainsi l'inflation. Les marchés financiers de leurs parts ont aperçu une volatilité accrue, voire des corrections sévères.

### Des surprimes multipliées par dix dans le Golfe persique :

Dans ce contexte, les réassureurs opérant dans les zones concernées sont amenés à revoir en profondeur leur niveau d'exposition, à adapter leurs politiques de souscription et à renforcer les modalités de couverture. Cette réévaluation touche particulièrement les branches les plus sensibles, notamment le transport maritime et l'aviation.

En effet, les perturbations du fret aérien et des routes maritimes, place l'assurance du secteur du transport, sous tension avec une explosions des tarifs de couverture.

La couverture des risques de guerre constitue un volet spécifique des contrats d'assurance. Elle intègre les dommages liés à des attaques militaires, des actes terroristes ou des sabotages contre les navires. Mais lorsque la situation géopolitique se dégrade brutalement, les assureurs peuvent suspendre leur garantie. Avec un préavis de 48 heures à sept jours, la couverture peut être suspendue si le risque augmente fortement. Ce mécanisme, permet aux assureurs de se retirer rapidement des zones où la navigation est devenue trop dangereuse.

De son côté, le «Joint War Committee (JWC)» composé de membres des syndicats d'assurance maritime de Lloyd's et de représentants du marché londonien et qui détermine les zones géographiques où ces clauses entraînent des surprimes ou des annulations, a ajouté de nouvelles zones de péril à exclure et étendu celles qui existaient déjà en raison des hostilités au Moyen-Orient.

En parallèle, les transporteurs cherchent des solutions de reroutage face aux multiples points de blocage, avec une question à l'esprit : **Pendant combien de temps et à quel prix ?**

**Le risque cyber** connaît aussi une accentuation significative, avec la multiplication des cyberattaques qui perturbe les systèmes économiques et financiers adverses et renforce également le caractère systémique du risque cyber, en raison de l'interconnexion des réseaux et des chaînes de valeur à l'échelle mondiale.

Cette évolution accroît l'incertitude quant à l'évaluation et à la couverture des sinistres, notamment en raison de la frontière de plus en plus floue entre actes de guerre et cybercriminalité. Elle conduit ainsi à un durcissement des conditions de souscription, à une révision des garanties et à une attention accrue portée aux accumulations de risques !

**Lamia Ben Mahmoud**



**Par Monia Ghali Ben Said**

## Sécuriser le crowdfunding en Tunisie: l'assurance, pilier stratégique de la gestion des risques

À l'ère de la digitalisation des services financiers, le crowdfunding, ou financement participatif, s'impose comme un mode de financement alternatif en pleine expansion. Fondé sur la mobilisation collective de fonds via des plateformes numériques, il ouvre de nouvelles perspectives aux entrepreneurs et aux porteurs de projets, tout en contribuant à l'inclusion financière.



### Qu'est-ce que le Crowdfunding ?

Le crowdfunding, littéralement « financement par la foule » (crowd = foule, funding = financement), désigne la mobilisation de ressources financières auprès d'un grand nombre de personnes, principalement via des plateformes numériques, en vue de financer un projet, une activité ou un besoin spécifique. Il constitue une alternative aux circuits de financement traditionnels, tels que le crédit bancaire ou l'investissement institutionnel, en mettant directement en relation porteurs de projets et contributeurs. L'idée consiste à mettre en lien un entrepreneur ayant des besoins de financement avec un public souhaitant participer à un projet par le biais de plateformes digitales.

Bien que récent comme concept, le crowdfunding trouve ses origines dans des pratiques anciennes de solidarité et de financement collectif remontant aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Une première expérience de crowdfunding a vu le jour en 1885 lorsque le journaliste Joseph Pulitzer a lancé une collecte de dons pour l'achèvement de la Statue de la Liberté, mobilisant de nombreux petits contributeurs à travers les États-Unis.

Avec l'essor des plateformes numériques au début des années 2000, ce principe s'est modernisé, permettant de mobiliser rapidement des communautés autour de projets variés.

L'une des opérations de crowdfunding les plus emblématiques reste la campagne présidentielle américaine de 2008, au cours de laquelle Barack Obama a mobilisé près de 4 millions de donateurs à travers le pays. Grâce à une stratégie de collecte en ligne, sa campagne a permis de lever plus de \$500 millions via des contributions numériques, illustrant ainsi le potentiel du financement participatif pour mobiliser rapidement des ressources à grande échelle.

**« Un rêve rêvé seul est seulement un rêve ; Un rêve rêvé ensemble est une réalité . »**

*John Lennon*

## Les différentes formes du crowdfunding :

Le crowdfunding peut prendre plusieurs formes selon la nature de la contribution et la contrepartie attendue offrant des solutions adaptées à différents types de projets, allant du financement de projets culturels et sociaux au soutien de startups et de petites entreprises.

- **Le don avec ou sans contrepartie :** cette forme de crowdfunding repose sur une contribution sans attente de rendement financier. Dans le cas du don pur (caritatif), les contributeurs soutiennent une cause sociale, culturelle ou solidaire sans recevoir de contrepartie. Lorsque le don est assorti d'une récompense (Reward-based crowdfunding), les contributeurs peuvent obtenir un produit, un service ou un avantage symbolique en lien avec le projet, sans pour autant acquérir de participation au capital.
- **Le prêt (Debt Based Crowdfunding) :** Ce modèle permet aux investisseurs de prêter de l'argent à des projets ou à des entreprises en échange d'un remboursement avec intérêts selon des conditions définies à l'avance. Il offre ainsi aux entreprises, notamment les PME, d'accéder à un financement alternatif sans passer par les circuits bancaires traditionnels.
- **L'investissement en capital (equity crowdfunding)** permet aux contributeurs d'investir dans une société en échange de parts ou d'actions. Les investisseurs deviennent ainsi propriétaires d'une participation au capital et peuvent espérer un rendement lié aux performances futures de l'entreprise. Ce type de financement est généralement utilisé par des startups ou des structures en pleine croissance qui cherchent des fonds pour se développer.

## Fonctionnement du crowdfunding :

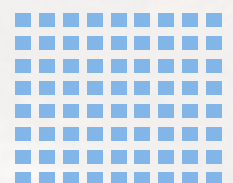
Le crowdfunding repose sur une plateforme digitale qui joue un rôle d'intermédiaire entre le porteur de projet et la communauté de contributeurs. Le porteur de projet présente son initiative et définit un objectif financier. Les contributeurs, de leurs parts, choisissent de soutenir le projet selon leur intérêt et leur capacité financière.

Lorsque l'objectif est atteint, les fonds sont transférés au porteur de projet et en cas d'échec, les montants collectés sont généralement restitués aux contributeurs. Par ailleurs, la réussite d'une campagne dépend largement de la transparence, de la crédibilité du porteur de projet et de sa capacité à mobiliser une communauté autour de son initiative.

## Crowdfunding : levier d'inclusion financière et perspectives de croissance :

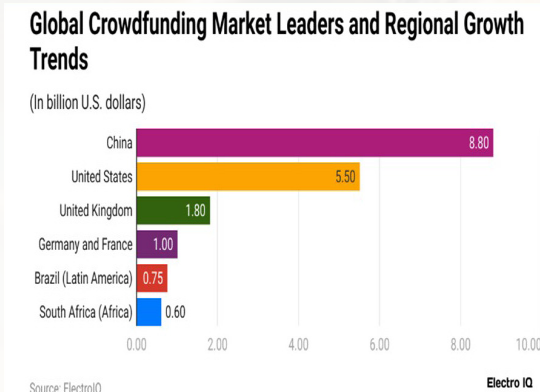
Le crowdfunding joue un rôle croissant dans la promotion de l'inclusion financière, en facilitant l'accès au financement pour des acteurs traditionnellement exclus des circuits classiques. Il permet notamment aux micro-entrepreneurs, aux jeunes porteurs de projets et aux startups innovantes de lever des fonds sans exigences élevées en matière de garanties ou d'historique financier.

Selon plusieurs études de marché, le crowdfunding mondial connaît une croissance soutenue, passant de \$17.72 Milliards en 2024 à \$20.46 Milliards en 2025 et pourrait atteindre \$72.88 Milliards d'ici 2032, avec un taux de croissance annuel moyen de plus de 16 %.





( Source: coinlaw.io )



La Chine se positionne en tête avec un marché évalué à \$8,8 Milliards. Les États-Unis suivent en deuxième position avec \$5,5 Milliards. Dans les marchés émergents, l'Amérique latine, portée par le Brésil, a atteint \$75 Millions, tandis qu'en Afrique, le marché est principalement porté par l'Afrique du Sud, avec \$60 Millions.

### Le développement et l'encadrement du crowdfunding en Tunisie :

En Tunisie, le crowdfunding demeure en phase de développement, malgré un intérêt croissant pour ce mode de financement, notamment dans un contexte où l'accès au crédit bancaire reste contraint pour les jeunes entreprises et les porteurs de projets. Néanmoins, le secteur connaît une dynamique progressive, soutenue par l'émergence de plateformes locales et par une sensibilisation accrue des acteurs économiques à ce mécanisme alternatif de mobilisation des fonds.

Le crowdfunding en Tunisie est régi par un cadre réglementaire spécifique au financement participatif mis en place depuis 2020. Il repose principalement sur la loi n° 2020-37 du 6 août 2020, relative au financement participatif, ainsi que sur les décrets d'application concernant les trois types de Crowdfunding, à savoir l'investissement en valeurs mobilières, le Crowdfunding en prêts et le Crowdfunding en dons et libéralités.

La plateforme Cha9a9a, plateforme de dons en ligne permettant aux associations et aux particuliers de collecter des fonds pour la réalisation de projets à vocation sociale, constitue la première plateforme de crowdfunding 100 % tunisienne qui a marqué une étape importante dans la structuration du financement participatif au niveau national. Cette initiative a été consolidée par l'adoption de la loi n° 2020-37 qui a par ailleurs instauré un cadre juridique spécifique, favorisant un environnement plus sécurisé et encourageant de nouveaux acteurs à développer des initiatives dans ce domaine.

Dans ce contexte, CnBees a été la première plateforme à bénéficier d'un agrément formel des autorités tunisiennes pour exercer l'activité de crowdfunding, illustrant ainsi la mise en œuvre effective du cadre réglementaire et la structuration progressive du marché tunisien. On note également l'émergence d'autres initiatives, telles que la plateforme Kickoff, qui s'inscrit dans une dynamique de financement participatif à impact, notamment dans les secteurs agricole et environnemental, en mobilisant l'épargne citoyenne au service du développement durable et territorial.

## Principaux risques liés aux plateformes de crowdfunding :

Les plateformes de crowdfunding, en tant qu'intermédiaires entre porteurs de projets et contributeurs, sont confrontées à des risques spécifiques liés à la nature numérique et financière de leur activité et qui peuvent compromettre la confiance des investisseurs et la pérennité des plateformes. Ces risques peuvent être d'ordre juridique, opérationnel, technologique ou encore réputationnel, et nécessitent une gestion rigoureuse ainsi qu'un encadrement réglementaire et assurantiel adapté.

On distingue notamment les risques de :

- Responsabilité civile professionnelle : erreurs, négligences ou manquements dans la sélection ou le suivi des projets.
- Fraudes et détournements de fonds : actes malveillants internes ou externes affectant les ressources collectées.
- Cyber-risques : piratage, vol de données, ransomware, interruptions de service.
- Litiges juridiques et réglementaires : conflits avec les porteurs de projets ou contributeurs, non-conformité à la législation.
- Pertes d'exploitation : défaillances techniques ou interruptions de la plateforme entraînant l'arrêt temporaire de l'activité.

## L'assurance comme levier de sécurisation et de crédibilité des plateformes de crowdfunding :

L'existence de couvertures assurantielles adaptées constitue donc un facteur déterminant de crédibilité pour les plateformes de crowdfunding. Elle rassure les contributeurs, les porteurs de projets et les autorités de régulation quant à la capacité de la plateforme à faire face aux incidents et à indemniser les préjudices éventuels. À ce titre, la mise en place d'assurances appropriées – notamment l'assurance responsabilité civile professionnelle, l'assurance cyber-risques, l'assurance responsabilité des dirigeants (D&O) et l'assurance interruption d'activité – s'impose afin de sécuriser à la fois l'exploitation de la plateforme, la protection des utilisateurs et la pérennité du modèle économique.

Dans plusieurs juridictions, la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle est exigée ou fortement recommandée dans le cadre de l'agrément des plateformes de financement participatif. La Tunisie s'inscrit dans cette logique de sécurisation du secteur, en consacrant expressément cette exigence dans son dispositif juridique. Le cadre réglementaire tunisien a ainsi prévu cette obligation à travers l'article 44 de la loi n° 2020-37 relative au « Crowdfunding », qui stipule que : « La société prestataire en Crowdfunding doit conclure un contrat d'assurance afin de couvrir les incidences financières résultant du manquement aux obligations professionnelles qui lui incombent à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. »

Cette disposition consacre l'assurance comme un instrument obligatoire de protection des parties prenantes et de sécurisation du marché. Elle traduit la volonté du législateur d'encadrer l'activité des plateformes par un dispositif prudentiel visant à prévenir les défaillances professionnelles et à préserver la confiance du public.

La mise en place de couvertures d'assurance adaptées constitue également un levier stratégique pour soutenir la croissance du secteur, sécuriser les opérations et faciliter l'intégration progressive du financement participatif au sein de l'écosystème financier national. À cet égard, Une collaboration étroite entre plateformes de crowdfunding, assureurs et autorités de contrôle apparaît indispensable pour définir des standards de couverture proportionnés aux risques spécifiques du marché tunisien, favorisant une croissance saine et durable du secteur.

## **Conclusion**

Le crowdfunding représente un levier innovant pour l'inclusion financière et le financement alternatif, offrant de nouvelles opportunités aux entrepreneurs, startups et projets sociaux. Sa diversité de formes permet de répondre à des besoins variés, tandis que la maîtrise des risques et le recours à des assurances adaptées garantissent la sécurité des plateformes et des contributeurs.

En Tunisie, le cadre réglementaire récent favorise le développement de ce marché, qui reste prometteur mais encore émergent. Son potentiel est réel, notamment pour soutenir les PME, les projets innovants et les initiatives à dimension environnementale ou sociale. Face aux difficultés rencontrées par les banques et les structures traditionnelles de financement, l'introduction du Crowdfunding offre une nouvelle voie pour lever des fonds auprès du grand public, revitalisant ainsi l'écosystème de l'innovation entrepreneuriale.

Le succès de ce potentiel reposera sans doute sur un équilibre durable entre innovation, régulation efficace, gestion prudente des risques et protection des parties prenantes, afin d'ancrer durablement ce mode de financement au sein du paysage financier national.

# ACTUALITES

## Nationales

### Tunis Re Flash Info

▲ **AGO & AGE de Tunis Re:** Le 24 avril 2026, Tunis Re a tenu son Assemblée Générale Ordinaire (AGO), suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) consacrée à l'augmentation de son capital de 100 millions de dinars. (75 millions Dinars en apport en numéraire et 25 millions de Dinars par incorporation des réserves) pour le porter de 100 millions à 200 millions de dinars.

▲ **Workshop Tunis Re: Projet de mise en place d'un Pool PV en Tunisie:** Le 4 février, Tunis Re a réuni les acteurs du marché pour aborder un enjeu stratégique : la couverture des risques liés aux PV. Cette rencontre a permis de présenter le contexte et les motivations de la création d'un pool dédié, tout en mettant en perspective les tendances internationales et les types d'événements assurables. Un moment fort a été le partage de l'expérience algérienne par nos collègues de la CCR Algérie, qui ont mis en lumière la gouvernance, le cadre réglementaire, les modalités opérationnelles et les enseignements tirés de cette initiative.

▲ **Workshop «Solutions Paramétriques»:** coorganisé le 20 avril 2026 par Tunis Re et Guy Carpenter, à l'Hôtel Mövenpick – Les Berges du Lac. Cet atelier a permis de réunir des acteurs du secteur autour d'une ambition commune : renforcer la capacité du marché à faire face à des **risques de plus en plus complexes, grâce à des solutions innovantes, rapides et transparentes**

▲ **Tunis Re** a coorganisé avec la FTUSA et le CJD Tunis Horizon L'Insurance AI Film Festival Africa (IAIFFA) – Édition 2026, contribuant ainsi à encourager l'innovation et à valoriser les talents engagés dans le développement de solutions adaptées aux enjeux futurs en mettant à l'honneur des courts-métrages réalisés grâce à l'intelligence artificielle générative, appliquée au secteur de l'assurance. Ce festival a placé au cœur de ses réflexions trois thématiques majeures : le constat automobile digital, la lutte contre la fraude et la prévention des risques.

La cérémonie de remise des prix s'est tenue le 2 avril 2026 au siège de Tunis Re et les meilleures productions ont été distinguées pour leur créativité et leur pertinence pédagogique.

### Fitch retire la Tunisie de la liste des pays sous observation et confirme sa note "B-"

Fitch Ratings a confirmé la note de crédit à long terme (LT) de la Tunisie à « B- » et lui a attribué une note de recouvrement « RR4 », la retirant ainsi de la liste des pays sous observation (UCO). Ces mesures, explique l'agence, reflètent l'application des nouveaux critères de notation souveraine de Fitch (septembre 2025) et intègrent pour la première fois des hypothèses de recouvrement dans les notations de la dette souveraine.

### Le taux de pénétration de l'assurance dans l'activité économique tunisienne s'établit autour de 2,3%

Selon le Comité général des assurances (CGA), le taux de pénétration de l'assurance dans l'activité économique tunisienne s'est établi autour de 2,3% (à l'instar des deux années précédentes). La part de la Tunisie dans le marché mondial de l'assurance demeure relativement faible, à l'instar de nombreux autres pays Africains.

### Le CMF accède à la présidence de l'Union des autorités arabes des marchés financiers

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a récemment accédé à la présidence de l'Union des autorités arabes des marchés financiers, avec Hatem Smiri comme président. Cette nomination, qui a eu lieu lors de la 20<sup>e</sup> réunion annuelle de l'Union.

Le CMF a également renforcé la coopération avec d'autres pays arabes, notamment l'Algérie, pour lutter contre le blanchiment d'argent et promouvoir la transparence des marchés financiers.

### BNA Assurances : 7<sup>ème</sup> édition de son séminaire consacré à l'électromobilité

Le 14 avril 2026, la BNA Assurances a organisé, à son siège la 7<sup>e</sup> édition de son séminaire consacré à l'électromobilité. L'événement, placé sous le slogan « parce que chaque trajet responsable mérite un partenaire engagé », a réuni experts, professionnels et acteurs du secteur pour débattre des avancées, des freins et des perspectives de ce marché en pleine structuration. Les discussions ont notamment porté sur l'adaptation du cadre assurantiel aux nouveaux besoins liés aux véhicules électriques, tels que la couverture des batteries ou l'accompagnement des flottes professionnelles.

En parallèle, la compagnie a inauguré deux bornes de recharge devant son siège, un geste à la fois symbolique et concret qui illustre son engagement dans la transition vers des mobilités plus durables.

### Le marché tunisien des assurances consolide sa solidité financière

**Augmentation de capital COMAR :** Le Conseil d'Administration a décidé de porter le capital social de 75 000 000 dinars à 100 000 000 dinars.

**Augmentation de capital Zitouna takaful :** Le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de cinq millions (5 000 000) de dinars en numéraires, pour le porter de trente millions (30 000 000) de dinars, entièrement libérés, à trente-cinq millions (35 000 000) de dinars.

### Hayett Assurances dévoile sa nouvelle identité visuelle



Quarante ans après sa création, Hayett Assurances donne un coup de frais à son image en dévoilant une toute nouvelle identité visuelle, jeudi 29 janvier 2026 à Tunis. Ce rebranding marque un tournant stratégique. Il ne s'agit pas d'un simple changement graphique, mais d'un nouvel élan donné à l'identité de la marque, traduisant l'évolution de ses métiers et des attentes de ses clients.

Cette métamorphose s'inscrit aussi dans une logique de synergie avec le Groupe Comar, renforçant ainsi sa solidité et son esprit d'innovation.

### Nomination

M. Mohamed Mokdad, a été désigné à la tête de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).

# ACTUALITES

## Internationales

### La baisse des pertes catastrophes du 1er trimestre 2026 renforcent la capacité de réassurance

Au premier trimestre 2026, les pertes assurées liées aux catastrophes naturelles ont été nettement inférieures à la moyenne mondiale, malgré de nombreux événements météorologiques.

Les pertes économiques se sont élevées à **58 milliards US\$** (-12 % par rapport à la moyenne décennale) et les pertes assurées à **20 milliards US\$** (-26%). L'absence d'un sinistre majeur unique explique cette relative modération.

Ces pertes inférieures à la moyenne prolongent une tendance récente : le premier trimestre 2026 est le quatrième consécutif où les pertes assurées liées aux catastrophes sont restées en dessous de **40 milliards US\$**, selon Gallagher Re.

### Les Risques cyber en 2025

En 2025, les cyberattaques ont atteint un niveau record avec plus de 22 000 incidents, dont 12 000 vols de données, compromettant près de 426 millions de comptes, principalement aux États-Unis, suivis par la France, l'Inde, l'Allemagne et la Russie. Le coût moyen d'une attaque s'élève à 4,44 millions US\$, dépassant 10 millions aux États-Unis, tandis que les pertes mondiales sont estimées à 10 500 milliards US\$. Parallèlement, l'assurance cyber poursuit sa croissance, atteignant 16,3 milliards US\$ en 2025, avec une projection de 32,4 milliards US\$ en 2030.

### Le London P&I Club rapporte des renouvellements positifs pour 2026

Le London P&I Club a conclu la saison de renouvellement 2026 par un nouveau résultat positif. Le Club a enregistré une croissance annuelle de 14,5% du tonnage mutuel, augmentant le tonnage entré à 56,7 millions de gt et obtenant sa hausse visée de primes pour le renouvellement des activités. Ces résultats ont été atteints dans un contexte de performance financière solide continue, avec un accent sur l'adéquation des primes et une sélection prudente des risques.

### Le Marché Algérien des assurances :

**L'UAR se dote d'un comité anti-blanchiment** : L'UAR a créé un comité dédié à la lutte contre le blanchiment, la fraude et la protection des données, intégrant ainsi le secteur des assurances algériennes dans le périmètre des institutions financières surveillées.

**Le Marché des Assurances Algérien en 2025** : Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires global du secteur atteint 200,456 milliards DZD (1,5 milliard US\$), soit une progression annuelle de 8,8 %.

Les primes non-vie s'élèvent à 165,803 milliards DZD (1,3 milliard US\$), en hausse de 8,9 %, représentant 82,7 % du marché.

Les contributions Takaful atteignent 1,447 milliard DZD (11,1 millions US\$), avec une croissance spectaculaire de 84,3 % sur un an.

Les acceptations internationales de réassurance totalisent 11,218 milliards DZD (86,1 millions US\$), en progression de 11,9 %.

### Le Marché marocain des assurances :

- **L'amendement du Livre IV du code des assurances déposé au SGG** : L'ACAPS franchit une étape clé dans la réforme du cadre réglementaire des assurances : l'amendement du Livre IV, attendu par les professionnels, a été validé et déposé au Secrétariat général du gouvernement.

**Le Marché marocain des assurances en 2025** : Au 31 décembre 2025, l'ACAPS rapporte un chiffre d'affaires global de 64,3 milliards MAD (7 milliards US\$) pour les sociétés d'assurance et de réassurance, en progression de 7,9 % sur un an.

Les primes non-vie atteignent 34,8 milliards MAD (3,8 milliards US\$), en hausse de 7,3 %.

Les souscriptions vie s'élèvent à 29,5 milliards MAD (3,2 milliards US\$), enregistrant une croissance de 8,6 % par rapport à 2024.

### L'Autorité saoudienne des assurances annonce la transition vers un cadre de capital basé sur le risque

L'Autorité d'assurance d'Arabie saoudite a annoncé la transition vers la mise en œuvre obligatoire du cadre du capital basé sur le risque, ou RBC, à compter du 1er janvier 2027, comme cadre approuvé pour mesurer la solvabilité financière des compagnies d'assurance et de réassurance, remplaçant le système actuel. L'objectif étant de renforcer la confiance, la résilience et la durabilité du secteur, en ligne avec la Stratégie nationale des assurances et les objectifs de la Vision 2030.

### Baisse des prix de la réassurance en Asie

Lors du renouvellement du 1er avril, les prix de la réassurance ont reculé en Asie et en Inde, en raison d'une capacité excédentaire liée à l'augmentation du capital. Environ 1 milliard de dollars de primes asiatiques et l'ensemble des traités indiens étaient concernés.

Parallèlement, le conflit au Moyen-Orient accroît les pressions sur l'assurance-crédit commercial et sur l'évaluation des risques, malgré des perspectives positives d'exportations en 2026. Il intensifie aussi les contraintes opérationnelles des compagnies aériennes asiatiques, compliquant la gestion des vols et des coûts dans un environnement de risque plus complexe.

### Vers une voix africaine dans la notation financière

Les milieux financiers africains s'intéressent à un projet porté par l'Union africaine et la Banque africaine de développement : la création d'une agence africaine de notation de crédit (AFRCRA). Cette initiative vise à renforcer la place de l'Afrique dans la gouvernance financière mondiale, en améliorant la transparence, en réduisant la dépendance aux grandes agences internationales et en tenant compte des spécificités économiques du continent.

### Africa Re célèbre son 50<sup>ème</sup> Anniversaire

L'Africa Re va célébrer son 50<sup>ème</sup> Anniversaire, avec en point d'orgue une grande saga de 2 jours prévue pour les 24 et 25 juin 2026 à Abuja (Nigeria). Le thème de la célébration est : «Excellence en Réassurance: Assurer l'Avenir».

### Projet de fusion entre Sanlam et Allianz au Maroc

Les 11 et 12 mars 2026, les conseils d'administration de Sanlam Maroc et d'Allianz Maroc ont validé le projet de fusion des deux compagnies. Cette opération prendra la forme de l'absorption d'Allianz par Sanlam, assortie d'une augmentation de capital de Sanlam réservée aux actionnaires d'Allianz. Sous réserve de l'accord des autorités compétentes et des assemblées générales des deux sociétés, la finalisation est prévue pour juillet 2026. À partir de cette date, Allianz Maroc sera dissoute de plein droit, sans procédure de liquidation.

### Nominations

- **CIMA** : Eric Rocheraud Kouaghu Tchuisseu prend ses fonctions de Secrétaire général. Le 1er avril 2026 à Libreville, la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) a organisé la passation de fonctions entre son Secrétaire général sortant, Blaise Abel Ezo'o Engolo, et son successeur, Eric Rocheraud Kouaghu Tchuisseu.

### MANIFESTATIONS

-La **52<sup>ème</sup> conférence** et assemblée générale annuelle de l'Organisation Africaine des Assurances (**OAA**) se tiendra du 5 au 9 juin 2026 au Caire, Egypte. Organisé par l'OAA, en partenariat avec la fédération égyptienne de l'assurance (IFE), l'évènement a pour thème : «L'assurance comme moteur de croissance économique pour tous».

# Indicateurs Clés du Marché des Assurances en Tunisie Au 31.12.2025

Au 31 décembre 2025 Le secteur des assurances en Tunisie a été caractérisé par :

	(M DT)				
	2023	Evol 24/23	2024	2025	Evol 25/24
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 446</b>	<b>11%</b>	<b>3 820</b>	<b>4 255</b>	<b>11%</b>
<b>Auto</b>	1 413	<b>7%</b>	1 516	1 628	7%
<b>Vie</b>	955	<b>20%</b>	1 148	1 336	16%
<b>Autres</b>	1 078	<b>7%</b>	1 155	1 291	12%
<b>Indemnisation</b>	<b>1 860</b>	<b>20%</b>	<b>2 228</b>	<b>2 363</b>	<b>6%</b>
<b>Auto</b>	859	<b>6%</b>	909	1 094	20%
<b>Vie</b>	338	<b>66%</b>	562	527	-6%
<b>Autres</b>	663	<b>14%</b>	757	742	-2%
<b>Nombre de sinistres</b>	<b>1 880 034</b>	<b>1%</b>	<b>1 890 370</b>	<b>1 937 857</b>	<b>3%</b>
<b>Auto</b>	308 499	<b>3%</b>	316 372	340 896	8%
<b>Autres</b>	1 571 535	-	1 573 998	1 596 961	1%
<b>Placements</b>	<b>9 157</b>	<b>12%</b>	<b>10 251</b>	<b>11 303</b>	<b>10%</b>

# Indicateurs d'Activité Trimestriels de Tunis Re

## 1<sup>er</sup> Trimestre 2026

Chiffre d'affaires **77,339 MDT**

**+1%**

Primes retenues **60,553 MDT**

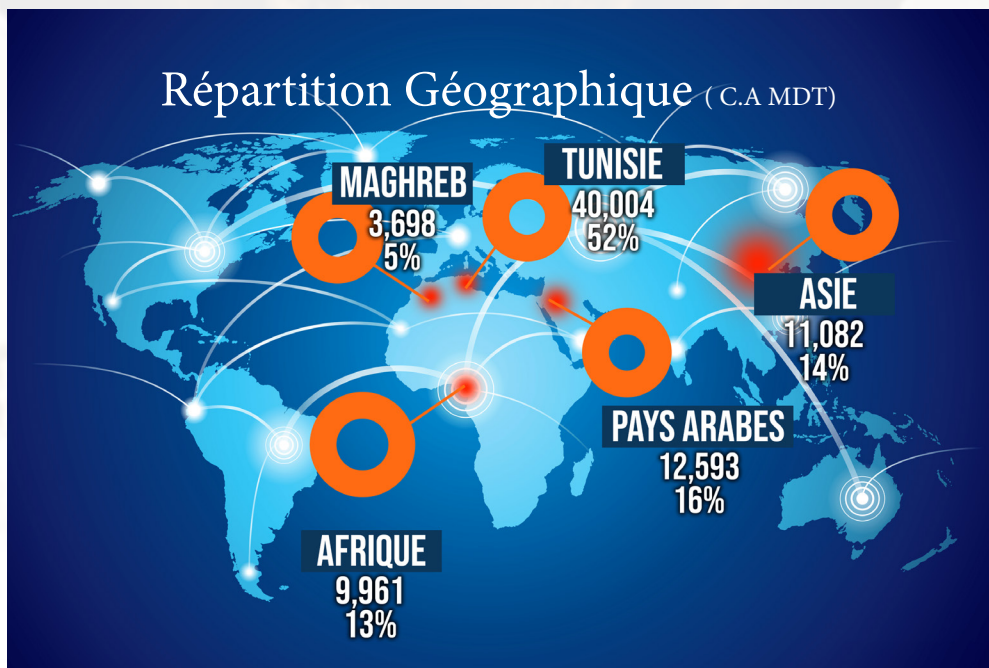
Taux de rétention **78%**

Tunisie

**52%**

Etranger

**48%**



**19,380 MDT**

Charge sinistres brute

**26%**

Ratio de sinistralité

**Placements**

**Revenus**



**605,120 MDT**



**7,614 MDT**

**INDICATEURS AU 31 Mars 2026 DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE COTÉES EN BOURSE (MDT)**

Compagnies	PRIMES EMISES			CHARGE SINISTRES BRUTE			PRODUITS DE PLACEMENT		
	mars-26	mars-25	Var%	mars-26	mars-25	Var%	mars-26	mars-25	Var%
	STAR	154,119	148,417	4%	65,574	64,875	1%	21,648	22,707
ASTREE	94,215	91,828	3%	37,825	22,471	68%	15,082	14,507	4%
BH ASSURANCE	83,357	65,030	28%	43,020	33,858	27%	7,907	7,448	6%
MAGHREBIA *	116,966	105,950	10%	50,539	42,561	19%	6,687	6,373	5%
MAGHREBIA VIE *	36,915	33,499	10%	20,675	14,083	47%	13,630	12,511	9%
BNA ASSURANCE	50,891	45,351	12%	18,546	24,978	-26%	8,871	8,740	1%
Tunis Re	77,339	76,433	1%	19,380	23,788	-19%	7,614	7,513	1%

\* Charge sinistres nette.

Tenu des AGO & AGE de Tunis Re  
(24 Avril 2026)



Directeur Responsable de la Publication : Mme Lamia Ben Mahmoud

Société Tunisienne de Réassurance

12, Avenue du Japon Montplaisir - B.P 29 - 1073 Tunis - Tél : (216) 71 904 911 Fax: (216) 71 904 930 R.C. : B1115971996

Contact : Direction Marketing - Site web : [www.tunisre.com.tn](http://www.tunisre.com.tn) - Email : [mark@tunisre.com.tn](mailto:mark@tunisre.com.tn)